

MAIRIE
de
SAINT-CHRISTOPHE
28200

CONSEIL MUNICIPAL
30 novembre 2015

Présents : M. Jean-Yves BALLOUARD, M. Bernard SOLLET, Mme Caroline NEVEU, Mme Aline SOLLET, M. Bertrand ANCELIN, Mme Corinne LEGROUX, M. Jean-Pierre GUILLOTIN, Mme Nelly GUILLOTIN, M. David JOSEPH, M. Quentin NOC, Mme Ornella DOURDAN.

Absents : /

PROJET SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire rappelle que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, établi par le Préfet, a été élaboré en application de l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRE). Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur les propositions qui y figurent concernant la Commune.

La Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises, dont la Commune de Saint-Christophe est membre, n'a pas d'obligation de fusion avec une autre intercommunalité à fiscalité propre. Cependant, le schéma départemental propose la fusion de la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises avec celles du Dunois, des Trois Rivières et plusieurs communes de la Communauté de Communes du Perche Gouet. Deux études viennent d'ailleurs d'être lancées par les instances intéressées afin de tenter de finaliser cette fusion.

Le projet de SDCI propose également la rationalisation de la carte des syndicats par la dissolution de l'ensemble des syndicats dont les compétences sont liées à l'eau, à l'assainissement, la création et l'entretien d'établissements scolaires dès lors qu'ils se trouvent inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes. Le SIRPRS de Donnemain/Moléans/Saint-Christophe est concerné.

Après délibération, le Conseil Municipal :

→ rend un avis temporairement favorable à la proposition de rationalisation de la carte des Communautés de communes du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure-et-Loir, mais sous réserves des résultats des deux études actuellement en cours concernant une démarche de fusion des EPCI du sud du département.

→ rend un avis défavorable à la proposition de rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux exerçant la compétence création et/ou entretien d'établissements scolaires sur le territoire de la CCPVD.

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire rappelle la délibération en date du 10 avril 2015 par laquelle la Commune sollicitait un fonds de concours triple auprès de la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises sur l'enveloppe du fonds de concours communautaire pour les travaux de renforcement de la voirie communale.

Par délibération en date du 5 novembre 2015, la Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises a fixé le montant définitif du fonds de concours communautaire à verser à la Commune à 5 550,00 €. La Commune de Saint-Christophe doit maintenant prendre une délibération concordante pour accepter le versement de ce fonds triple.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

SUPPRESSION DU C.C.A.S.

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants et peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal. Cette mesure permet de supprimer l'obligation de disposer d'un budget annexe sans pour autant remettre en cause l'action sociale de chaque commune.

Compte tenu du faible budget et du peu d'activité du CCAS, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2015.

Le conseil exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

PERMANENCES BUREAU DE VOTE ELECTIONS REGIONALES

Les permanences du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre sont établies.

DIVERS

- ✓ Le point est fait sur les derniers préparatifs de l'Arbre de Noël.
- ✓ Madame SOLLET signale qu'un lampadaire situé route de Marboué ne fonctionne pas.
- ✓ Monsieur BALLOUARD donne quelques informations sur le projet d'étude de fusion de communes.